



SOCIÉTÉ CIVILE ET TERRITOIRES EN MOUVEMENT

La société civile actrice de la décision publique

La valorisation de la participation citoyenne

MOTION DES 9^{ème} RENCONTRES NATIONALES des Conseils de développement

Les 9^{es} Rencontres nationales des Conseils de développement des 31 mars et 1^{er} avril 2011 ont été préparées collectivement dans le cadre de la Coordination nationale des Conseils de développement.

Elles se tiennent dans un contexte de réformes importantes et complexes, qui interpellent directement le citoyen.

Les Conseils de développement souhaitent interpeller les pouvoirs publics sur la nécessité :

- d'impliquer la société civile dont les Conseils de développement dans la mise en œuvre de la réforme,
- de consolider le lien entre les Conseils de développement et les intercommunalités et de leur donner des moyens suffisants pour mener à bien leurs missions,
- de maintenir et/ou recréer un lien organique entre les Conseils de développement et les Pays,
- de renforcer le dialogue entre élus, société civile organisée et citoyens.

I) Un dialogue renforcé avec les élus

Avec le souci que soit respectée l'expression indépendante de l'instance, les Conseils de développement réaffirment leur volonté :

- de renforcer le dialogue avec les élus,
- d'apporter une plus grande attention aux suites à donner aux propositions formulées.

Les Conseils de développement souhaitent renforcer le dialogue avec les grandes associations d'élus, notamment l'ACUF, l'ADCF, l'APFP et la FNAU.

II) L'implication des Conseils de développement dans la mise en œuvre de la réforme territoriale

Les débats préparatoires à la réforme ont été conduits sans prendre en compte le point de vue des citoyens alors qu'elle les concerne au premier chef.

Cette réforme complexe est très peu lisible pour les citoyens.

C'est pourquoi la Coordination nationale appelle les Conseils de développement :

- à se mobiliser pour faire connaître leur point de vue,
- à intervenir dans les débats relatifs à la mise en œuvre de la réforme pour ne pas laisser s'instaurer un huis-clos entre préfet et élus.

Les Conseils de développement, ancrés dans la réalité des territoires, ont vocation à accompagner les réflexions sur leur organisation.

Ils réaffirment leur capacité de proposition et d'alerte sur le nouveau découpage des intercommunalités, sur le devenir des pays et sur la création des métropoles et pôles métropolitains, le tout avec le souci des nouvelles cohérences de projets territoriaux qu'il serait souhaitable de promouvoir.

Les Conseils de développement insistent sur la nécessité de rendre le plus lisible possible la « nouvelle organisation territoriale » et de veiller à ce qu'elle reste proche des citoyens, tant à l'échelle des bassins de vie qu'à celle des espaces de proximité.

Les Conseils de développement doivent s'interroger sur leur propre évolution, compte tenu des modifications des périmètres institutionnels.

III) Le devenir des Conseil de développement de Pays à l'heure de la réforme territoriale

Les Conseils de développement de Pays facilitent le dialogue indispensable à la mise en place des nouveaux territoires de projets et permettent une meilleure appropriation par le citoyen. La loi de réforme des collectivités territoriales est susceptible d'amener à une reconfiguration des pays existants.

Les Conseils de développement de Pays, soucieux de l'égalité de traitement des citoyens sur l'ensemble du territoire, demandent que les Pays, territoires de projet, soient tenus d'instaurer ou de maintenir un Conseil de développement.



Contact : Conseil de développement du Grand Angoulême
25 bd Besson Bey - BP 357- 16023 ANGOULÊME cedex
Viviane Flatreaud - courriel : v.flatreaud@grandangouleme.fr
Site internet : http://www.nantes-citoyennete.com/Reseau_National.html